

Date de convocation : 01/06/2026
Date de publication : 08/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026
Mode de publication : Mise en ligne

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 103 / 2026

OBJET :	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026				
<i>Nomenclature :</i>	<i>5.2 Fonctionnement des Assemblées</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
19	22	22			
Rapporteur :	Isabelle DESSEIGNE				
Secrétaire de séance :	Baptiste BRIDON				

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni, en séance ordinaire, en mairie, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Isabelle DESSEIGNE, Laurent ROUGELIN, Julie VAUTIER, Baptiste BRIDON, Liliane DELAFOSSE, Claude GEFFARD, Michel ROUSSELET, Jacques JAMET, Gérard JAMET, Anne-Marie BELLEVOIX, Corinne JOUANNOT, Nicolas BARDON, Sonia LUTZ, Pierre THOMAS, Noémie BOISSELIER, Solène GALANT, Cyril BAILLARD, Aurore TISSIER, Mansour THIAM.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre GUIBLIN	a donné pouvoir à	Madame Isabelle DESSEIGNE
Madame Sylvie GABELLE	a donné pouvoir à	Madame Corinne JOUANNOT
Madame Magali METHENIER	a donné pouvoir à	Monsieur Mansour THIAM

Absent excusé :

Monsieur Guillaume COUROUX.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de la Ville de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 30 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026 (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 8 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Pierre GUIBLIN



The stamp is circular and contains the text "MAIRIE DE SANCIONS" around the top edge and "LE 8 JUIN 2026" around the bottom edge. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above.

Le secrétaire de séance,
Baptiste BRIDON



Date de convocation : 01/06/2026
Date de publication : 08/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026
Mode de publication : Mise en ligne

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026					
DÉLIBÉRATION N° 104 / 2026					
OBJET :	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES				
<i>Nomenclature :</i>	5.2 Fonctionnement des Assemblées				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
19	INFORMATION				
Rapporteur :	Isabelle DESSEIGNE				
Secrétaire de séance :	Baptiste BRIDON				

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni, en séance ordinaire, en mairie, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Isabelle DESSEIGNE, Laurent ROUGELIN, Julie VAUTIER, Baptiste BRIDON, Liliane DELAFOSSE, Claude GEFFARD, Michel ROUSSELET, Jacques JAMET, Gérard JAMET, Anne-Marie BELLEVOIX, Corinne JOUANNOT, Nicolas BARDON, Sonia LUTZ, Pierre THOMAS, Noémie BOISSELIER, Solène GALANT, Cyril BAILLARD, Aurore TISSIER, Mansour THIAM.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre GUIBLIN	a donné pouvoir à	Madame Isabelle DESSEIGNE
Madame Sylvie GABELLE	a donné pouvoir à	Madame Corinne JOUANNOT
Madame Magali METHENIER	a donné pouvoir à	Monsieur Mansour THIAM

Absent excusé :

Monsieur Guillaume COUROUX.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de la Ville de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 portant délégations données par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, ci-après l'état des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

N° de décision	Date de décision	Objet de la décision	Service
47	24/03/2026	Décision portant attribution d'une concession funéraire - n°4370 - carré 8 - tombe 208	Etat Civil
48	26/03/2026	Décision portant renouvellement d'une concession funéraire - n°3444 - carré 1 - tombe 78	Etat Civil
82	01/04/2026	Demande de subvention au titre du CRST concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal, sis route de La Guerche, le Dojo « François MARTINEAU » : <ul style="list-style-type: none"> - Montant d'aide sollicité : 15 306,04 €, correspondant au taux maximal de 20% - Fonds propres : 61 224,16 € (80%) Pour un montant total d'opération de 76 530,20 €.	DGS
83	01/04/2026	Décision portant attribution d'une concession funéraire - n°4371 - carré 9 - tombe 212	Etat Civil
84	01/04/2026	Plan de financement du SDE 18 pour l'ajout d'une lanterne rue Jean Jaurès / dossier n° 2026-06-024 : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge SDE 18 : 647,40 € (50%) - Fonds propres : 647,40 € (50%) Pour un montant total d'opération de 1 294,80 €.	DGS
85	02/04/2026	Attribution du marché de formation BAFA Approfondissement à la Ligue de l'enseignement, au profit d'un agent communal, pour un montant de 345 € nets de taxe.	DGS
86	08/04/2026	Décision portant attribution d'une concession funéraire - n°4372 - carré 9 - tombe 213	Etat Civil
87	09/04/2026	Attribution du marché de fourniture, pose et mise en service d'une pompe à chaleur (PAC) dans un bâtiment communal, sis 35 rue Fernand Duruisseau - 18600 SANCOINS, à l'entreprise EURL GUÉRUT, pour un montant de 8 026 € HT.	Services techniques
88	10/04/2026	Cessions de matériels techniques à l'entreprise SAS ANDJEL'OCC (45630 Beaulieu sur Loire) : <ul style="list-style-type: none"> - Une balayeuse au prix de 3 500 € nets de taxe, - Un broyeur d'accotement au prix de 150 € nets de taxe. 	DGS
89	14/04/2026	Avenant n°1 au bail à ferme conclu avec Monsieur Guy THEVENIN concernant le retrait de la parcelle cadastrée A 393 à compter du 1er janvier 2027	DGS
90	14/04/2026	Marché de fourniture et pose d'un volet roulant, dans un bâtiment communal, sis 35 rue Fernand Duruisseau - 18600 SANCOINS, attribué à l'entreprise BRUGIAL pour un montant de 647,17 € HT.	Services techniques
91	14/04/2026	Marché de fourniture et pose d'un caisson VMC (ventilation mécanique contrôlée), dans un bâtiment communal, sis 5 rue Saint-Jacques - 18600 SANCOINS, attribué à l'entreprise BRUGIAL pour un montant de 674,07 € HT.	Services techniques

N° de décision	Date de décision	Objet de la décision	Service
92	15/04/2026	Marché de prestations des vérifications périodiques dans les bâtiments communaux attribué à l'entreprise APAVE : - Vérification installations électriques : 3 171,25 € HT - Vérification installations gaz : 300 € HT - Vérification moyens de secours : 735 € HT - Vérification Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) : 500 € HT	Services techniques
93	15/04/2026	Marché de fourniture d'un sèche-linge pour l'école élémentaire Hugues Lapaire, sise rue Macé de la Charité - 18600 SANCOINS, attribué à l'entreprise FRIBOULET, pour un montant de 499,92 € HT	Services techniques
94	16/04/2026	Décision portant renouvellement d'une concession funéraire - n°3819 - carré 7 - tombe 181	Etat Civil
95	22/04/2026	Attribution de marchés concernant des formations à destination des personnels des services techniques : <u>SOCOTEC Formation :</u> - Prérequis de la certification CATEC – protection individuelle en espace confiné (2 agents) : 900 € HT - CATEC – certification d'aptitude au travail en espace confiné (2 agents) : 1 850 € HT <u>Auto-école BLASQUEZ :</u> - Montage, démontage et utilisation d'un échafaudage roulant CACES R457-1 (4 agents) : 980 € HT - Engin de chantier CACES R482-E (1 agent) : 790 € HT - Engin de chantier CACES R482-A (1 agent) : 790 € HT <u>CFP MALUS 18 :</u> - Travail en hauteur – port de harnais (1 agent) : 180 € HT.	DGS
96	23/04/2026	Demande de subventions auprès de l'État au titre du dispositif France Services pour l'année 2026 : - Aide sollicitée auprès de l'État (FNADT + FNFS + bonus FRR) : 57 500 € (61,27%) - Fonds propres : 36 340 € (38,73%) Pour un montant global de dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026 de 93 840 €.	DGS
97	23/04/2026	Redevance d'occupation du domaine public 2026 pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité : 640 €	DGS
98	04/05/2026	Mouvements de crédits en section d'investissement – budget principal Ville 2026 : Opération 36 « Restructuration du cimetière » - compte 2031 : + 6740,24 € Inscription de crédits supplémentaires pour notification du marché de procédure d'état d'abandon de concessions dans l'attente de la création de l'Autorisation de Programme (AP). AP/CP n°2026-001 « Construction de la future gendarmerie » : - 6740,24 € Retrait de crédits pour équilibrage de la section d'investissement sachant que les crédits inscrits pour la future gendarmerie sont supérieurs aux besoins réels.	DGS
99	04/05/2026	Attribution d'un marché de prestation pour la mise en place de la procédure d'état d'abandon de concessions avant travaux au cabinet LM SOLUTIONS, pour un montant de 20 000 € nets de taxes.	DGS

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

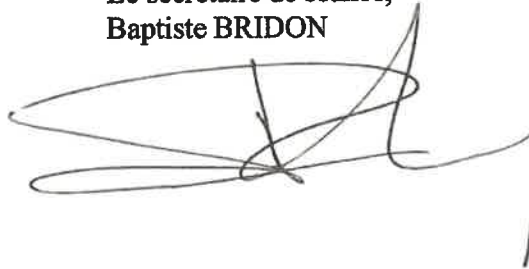
A Sancoins, le 8 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
Pierre GUIBLIN

The seal is circular with a blue border containing the text "MAIRIE DE SANCOINS" at the top and "1800" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Le secrétaire de séance,
Baptiste BRIDON

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



Date de convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 105 / 2026

OBJET :	DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES				
<i>Nomenclature :</i>	<i>5.3.6 Désignation des représentants : autres</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
19	22				
Rapporteur :	Isabelle DESSEIGNE				
Secrétaire de séance :	Baptiste BRIDON				

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni, en séance ordinaire, en mairie, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Isabelle DESSEIGNE, Laurent ROUGELIN, Julie VAUTIER, Baptiste BRIDON, Liliane DELAFOSSE, Claude GEFFARD, Michel ROUSSELET, Jacques JAMET, Gérard JAMET, Anne-Marie BELLEVOIX, Corinne JOUANNOT, Nicolas BARDON, Sonia LUTZ, Pierre THOMAS, Noémie BOISSELIER, Solène GALANT, Cyril BAILLARD, Aurore TISSIER, Mansour THIAM.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre GUIBLIN	a donné pouvoir à	Madame Isabelle DESSEIGNE
Madame Sylvie GABELLE	a donné pouvoir à	Madame Corinne JOUANNOT
Madame Magali METHENIER	a donné pouvoir à	Monsieur Mansour THIAM

Absent excusé :

Monsieur Guillaume COUROUX.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de la Ville de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu le Code électoral et notamment ses articles L.279 à L.293-3, R.131 à R.147 ;
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que le Sénat est renouvelé pour moitié tous les 3 ans et que les élections des sénateurs de la série 2 dont fait partie le Département du Cher auront lieu cette année, le dimanche 27 septembre 2026 ;

Considérant que les sénateurs sont élus pour une durée de 6 ans au suffrage universel indirect, par un collège électoral composé de grands électeurs ;

Considérant que les grands électeurs issus des conseils municipaux sont appelés des délégués et que selon la taille de la commune, le nombre de délégués varie ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 23 membres, il doit donc élire :

- 7 délégués titulaires,
- 4 délégués suppléants.

Considérant que dans les communes de 1 000 à 9 000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir ;

Considérant que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant les listes déposées :

Liste de Monsieur le Maire : « Sancoins en toute confiance »

- Pierre GUIBLIN
- Isabelle DESSEIGNE
- Nicolas BARDON
- Julie VAUTIER
- Michel ROUSSELET
- Corinne JOUANNOT
- Claude GEFFARD.
- Solène GALANT
- Gérard JAMET
- Anne-Marie BELLEVOIX
- Jacques JAMET.

Liste de Monsieur Mansour THIAM : « Écoutons Sancoins » :

- Mansour THIAM
- Magali METHENIER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

Élection des délégués titulaires :

Ont obtenu :

- Liste « Sancoins en toute confiance » : 19 voix
- Liste « Écoutons Sancoins » : 3 voix.

6 sièges ont été attribués à la liste « Sancoins en toute confiance »

1 siège a été attribué à la liste « Écoutons Sancoins »

Élection des délégués suppléants :

Ont obtenu :

- Liste « Sancoins en toute confiance » : 19 voix
- Liste « Écoutons Sancoins » : 3 voix.

4 sièges ont été attribués à la liste « Sancoins en toute confiance »

0 siège a été attribué à la liste « Écoutons Sancoins »

A Sancoins, le 8 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur le Maire
Pierre GUIBLIN



Le secrétaire de séance,
Baptiste BRIDON

A black ink signature of Baptiste Bridon, the secretary of the meeting.

